

## Arrêté portant désignation de Madame Magali BELOTTI en qualité de référent déontologue

**ARP-2022-150**

Le Président du CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUDE,

Vu le code général de la Fonction Publique

Vu la loi n°2013-1907 du 11 octobre 2013 modifiée relative à la transparence de la vie publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 Ter de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique,

Vu le décret n°2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique

Vu le décret n° 2020-37 du 22 janvier 2020 modifiant la liste des emplois soumis à l'obligation de transmettre une déclaration d'intérêts à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux conditions de cumul d'activités par les agents publics et déterminant les modalités de contrôle déontologique préalables ou postérieures à l'exercice d'une activité privée (à compter du 1<sup>er</sup> février 2020),

Vu la délibération n°DE-CA-2018-19 du Conseil d'Administration relative à la mise en œuvre du dispositif du **référént déontologue ;**

Considérant la lettre de mission du référent déontologue,

Considérant le parcours professionnel de Madame Magali BELOTTI,

### ARRETE

**Article 1 :** Madame Magali BELOTTI est désignée en qualité de référent à compter du **2 mai 2022** pour une période de deux ans.

**Article 2 :** Madame Magali BELOTTI assurera ses missions de référent déontologue **pour les agents des collectivités et établissements publics affiliés obligatoires employant moins de 50 agents et relevant du Comité Technique intercommunal placé auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.**

**Article 3 :** Madame Magali BELOTTI assurera les activités fixées dans la lettre de mission, laquelle précise également ses droits et obligations.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée sera transmise :

- au Comptable de l'établissement,
- au représentant de l'Etat.

A Carcassonne, le 2 mai 2022.

Le Président,

  
Serge BRUNEL.



Le Président,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe qu'en application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

NOTIFIE A L'AGENT LE .....

12/05/2022

Signature de l'agent

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.